

SELECTION D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2020

Selon les dispositions transitoires de l'**arrêté du 7 avril 2020** relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Pas d'entretien oral pour la sélection de septembre 2020 en raison du contexte de la crise sanitaire Covid-19.

ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION	Institut de Formation IFSI IFAS IFAP Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger 93602 Aulnay Sous-bois Cedex. Téléphone secrétariat : 01.49.36.71.10 Courriel : rb.secret.ifs@ght-gpne.fr Site : www.ch-aulnay.fr
DOSSIER DISPONIBLE	- A partir du mercredi 22 avril 2020 téléchargeable sur le site www.ch-aulnay.fr (onglet IFSI et formation Auxiliaire de Puériculture).
PERIODE D'INSCRIPTION	- Du lundi 27 avril 2020 au vendredi 29 mai 2020 par mail ou courrier postal le cachet de la poste ou la date d'envoi du courriel faisant foi. - A ce stade, le dépôt du dossier sur place ne peut pas être proposé en raison du confinement.
COMMUNICATION DES RESULTATS	- Le mardi 30 juin 2020 à 14h - Publication sur le site www.ch-aulnay.fr (onglet IFSI et formation Auxiliaire de Puériculture), - ou envoi par courrier dématérialisé ou par voie postale. - L'affichage à l'institut sera conditionné aux directives gouvernementales. - Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.
VALIDATION DE L'INSCRIPTION	- Du mardi 30 juin 14h jusqu'au jeudi 9 juillet 2020 à 16h30.
ORGANISATION DE L'INSCRIPTION EN IFAP	- Les inscriptions se font jusqu'au vendredi 17 juillet 2020 à 16h30.
RENTREE SCOLAIRE	- Rentrée administrative le jeudi 27 août 2020 de 9h00 à 17h00 - Rentrée pédagogique le lundi 31 août 2020 de 9h00 à 17h00 - Rentrée scolaire le mardi 1^{er} septembre 2020 à 9h00 La présence à ces 3 dates est obligatoire.
FINANCEMENT DE LA FORMATION	- Se référer à la page 3 pour la prise en charge financière de la formation.

CONDITIONS D'ACCES

- Sans condition de diplôme.
- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Nombre de places ouvertes à la sélection : 21.

MODALITES DE SELECTION 2020

La sélection est effectuée par le seul examen du dossier comportant les pièces suivantes qui doivent impérativement être classées dans l'ordre ci-dessous :

- **Une pièce d'identité ou un titre de séjour valide pour toute la période de la formation**
- Une lettre de motivation **manuscrite**;
- Un curriculum vitae;
- Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document n'excède pas deux pages**;
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français;
- **Le cas échéant**, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires, **classes de première et terminale uniquement**;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs);
- **Le cas échéant**, une attestation de suivi de préparation au concours d'auxiliaire de puériculture au cours de l'année 2019-2020;
- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1.
- **Le cas échéant** tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Les attendus et critères nationaux sont les suivants:

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

La Région Île-de-France **participe aux frais de scolarité** des formations sanitaires et sociales en versant **une subvention aux établissements**. Cette participation, qui dépend du statut et du parcours scolaire et/ou professionnel des étudiants, permet de réduire le coût d'une formation.

Sont éligibles au financement par le conseil régional :

- Les élèves et étudiants de 25 ans et moins, inscrits ou non en mission locale, à l'exception des apprentis,
- Les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception des apprentis,
- **Les demandeurs d'emploi catégories A et B, inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois minimum et dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi,**
- Les bénéficiaires d'un Parcours emploi compétence (PEC), y compris en cas de démission,
- Les bénéficiaires du RSA,
- Les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai de 1 an avant l'entrée en formation.

Si vous appartenez à l'une des catégories suivantes et que vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge de votre employeur ou de tout autre organisme financeur, le coût annuel de votre formation s'élèvera à 5500 euros pour l'année 2020-2021.

- Les agents publics (y compris en disponibilité),
- Les salariés du secteur privé (y compris en disponibilité),
- **Les démissionnaires, sauf les bénéficiaires d'un contrat aidé avant l'entrée en formation,**
- **Les demandeurs d'emploi ayant mis fin à un contrat de travail par démission ou rupture conventionnelle dans les 6 mois précédant l'entrée en formation,**
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par le CPIR (anciennement FONGECIF),
- Les abandons intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation,
- Les apprentis,
- Les effectifs des préparations aux concours,
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience,
- Les passerelles,
- Les médecins étrangers.

<https://www.iledefrance.fr/formations-sanitaires-et-sociales-quelles-aides-financieres-et-pour-qui>

Le tarif pour les employeurs ou organismes financeurs est fixé à 7500 euros pour l'année 2020-2021.

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Tout dossier transmis en dehors du délai sera rejeté.

Transmission par mail : les pièces doivent être classées dans l'ordre demandé.

Transmission par courrier postal : les pièces doivent être agrafées dans l'ordre demandé.

- La fiche d'inscription, ci-jointe, complétée et signée.
- Une photo d'identité (à coller ou agrafier sur la fiche d'inscription ci-jointe).
Cette photo doit être «*tête nue, de face, et sur fond blanc*» conformément à la réglementation sur les photographies de pièces d'identité.
- Pour les personnes de nationalité française : une photocopie de la **carte d'identité ou du passeport en cours de validité**.
- Pour les personnes de nationalité étrangère : une photocopie du **titre de séjour valide pour toute la durée de la formation**.
- Une lettre de motivation **manuscrite**.
- Un curriculum vitae.
- Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (confère tableau ci-dessus). **Ce document n'excède pas deux pages**.
- La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français.
- La copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale.
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- **Le cas échéant**, uniquement pour la rentrée de septembre 2020, une attestation de suivi de préparation au concours d'auxiliaire de puériculture au cours de l'année 2019/2020.
- Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française requis C1 et un titre de séjour valide pour toute la période de formation.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, ...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- **Un règlement de 100 Euros** pour frais d'inscription à l'admission en IFAP.

Envoi du dossier par voie postale : chèque de 100 euros à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Envoi du dossier par mail : une modalité par paiement différé sera communiquée à la fin de la période d'inscription avec coordonnées bancaires pour un virement à la Trésorerie Principale.

Ces frais restent acquis, même en cas de désistement ou d'échec à la sélection.

IMPORTANT

Dossier médical :

Il vous sera demandé, lors de votre inscription en formation, de fournir un certificat de vaccinations à jour ainsi qu'un certificat médical d'aptitude d'un médecin agréé.

Dès à présent, il est impératif de vérifier la mise à jour de vos vaccinations auprès de votre médecin traitant, notamment : Diphtérie, tétanos, poliomyélite et Hépatite B.

Pour l'hépatite B, il est conseillé de réaliser une sérologie « anticorps anti-Hbs » et se rapprocher au plus vite de son médecin si le résultat est ≤ 10 UI/ml.

Si votre dossier médical n'est pas à jour ou incomplet au plus tard le jour de la rentrée, vous ne pourrez pas débuter votre formation.

FICHE D'INSCRIPTION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE 2020

SITUATION DU CANDIDAT

Cocher la case correspondant à votre situation :

- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, Auxiliaire de Vie Sociale mention complémentaire aide à domicile ou Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Aide Médico-Psychologique
- Titulaire ou bachelier Baccalauréat Professionnel SAPAT ou ASSP **faisant valoir une demande de dispense partielle de formation**
- Autre situation avec ou sans diplôme

IDENTITE - COORDONNEES

NOM patronymique (jeune fille) :

NOM D'ÉPOUSE :

PRÉNOM :

SEXE : Féminin Masculin NATIONALITÉ :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

LIEU DE NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : |_|_|_|_| VILLE :

TEL DOMICILE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| TEL PORTABLE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

COURRIEL :@.....

PHOTO

à coller ou
agrafer

SECURITE SOCIALE

Assuré à votre nom : numéro d'affiliation |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Ayant droit de (Préciser le lien de parenté) : père- mère-conjoint / mari |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Renseignement Général sur la Protection des Données

Lors de la communication des résultats de la sélection à la formation d'Auxiliaire de Puériculture, autorisez-vous la publication de votre nom sur le site internet de l'institut de formation ?

OUI NON

ATTESTATION

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité des photocopies et documents transmis.

A..... le Signature

ATTESTATION

En cas de dépôt de mon dossier par mail, je soussigné(e) m'engage à payer les frais d'inscription d'un montant de 100 euros par virement à réception de la modalité de paiement.

A..... le Signature

Partie réservée à l'administration

Date de réception du dossier :/...../2020

- voie postale
- courrier dématérialisé